

	Avant le 11 mai	Du 11 mai au 1 <sup>er</sup> juin		Perspectives après le 2 juin
		Départements à circulation épidémique élevée	Départements à circulation épidémique faible	
<b>Vie sociale et activités</b>				
<b>Rassemblements de plus de 10 personnes</b>	Interdits	Interdits		A définir fin mai
<b>Grands événements de plus de 5000 personnes</b>	Interdits	Interdits jusqu'au 31 août		
<b>Colonies de vacances, camps, etc.</b>	Fermés	Fermés		A définir fin mai
<b>Forêts</b>	Fermées	Ouvertes		
<b>Parcs et jardins</b>	Fermés	Fermés	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<b>Plages et lacs</b>	Fermés	Fermés		A définir fin mai
<b>Salles de sport, des fêtes et polyvalentes</b>	Fermées	Fermées		
<b>Cinéma et théâtres</b>	Fermés	Fermés		
<b>Médiathèques et bibliothèques</b>	Fermées	Ouvertes		
<b>Petits musées</b>	Fermés	Ouverts		
<b>Grands musées</b>	Fermés	Fermés		A définir fin mai
<b>Lieux de cultes</b>	Ouverts sans cérémonie	Ouverts sans cérémonie		
<b>Mariages et cérémonies</b>	Reportés sauf urgence	Reportés sauf urgence		
<b>Cimetières</b>	Fermés	Ouverts		
<b>Cérémonies funéraires</b>	Moins de 20 personnes	Moins de 20 personnes		A définir fin mai
<b>Déplacements</b>				
<b>Dans l'espace public</b>	Interdits, sauf 8 dérogations	Autorisés		
<b>En transports en commun</b>	Interdits, sauf 8 dérogations	Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation <i>Masque obligatoire</i>		
<b>Longue distance (&gt;100 km)</b>	Interdits, sauf 8 dérogations	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation</i>		A définir fin mai
<b>Transports</b>				
<b>Transports en commun urbain</b>	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales <i>Masque obligatoire</i>		
<b>Transports inter-régionaux</b>	Offre réduite Uniquement pour déplacements autorisés	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux <i>Masque obligatoire</i>		A définir fin mai
<b>Avions</b>		Limitation du nombre de passagers <i>Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager</i>		
<b>Taxi / VTC</b>	Uniquement pour déplacements autorisés			
<b>Commerces</b>				
<b>Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux &lt; 40 000 m<sup>2</sup></b>	Uniquement commerces de première nécessité	Respect de règles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect <i>Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque</i>		
<b>Marchés en plein air</b>	Interdiction avec possibilité d'ouverture par le préfet si respect des règles sanitaires	Respect de règles sanitaires et organisationnelles Possibilité de fermeture par le préfet		
<b>Centres commerciaux &gt; 40 000 m<sup>2</sup></b>	Fermés	Fermeture possible par le préfet en cas de zone de chalandise importante		A définir fin mai
<b>Coiffeurs, instituts de beauté, etc.</b>	Fermés	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires		
<b>Bars, cafés, restaurants</b>	Fermés	Fermés		A définir fin mai
<b>Ecoles et crèches</b>				
<b>Maternelles</b>	Fermées	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat <i>Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires</i>		
<b>Elementaires</b>	Fermées			
<b>Collèges</b>	Fermés	Fermés	Ouverts en commençant par 6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> Limite de 15 élèves par classe Volontariat <i>Masques obligatoires</i>	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<b>Lycées</b>	Fermés	Fermés		Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels
<b>Crèches</b>	Accueil des enfants de personnels prioritaires, organisation par groupe de 10 enfants maximum	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum <i>Masques obligatoires pour les personnels</i>		
<b>Sports</b>				
<b>Sports individuels à l'extérieur</b>	Interdits, sauf activité physique à moins de 1km, pendant moins d'1h	Autorisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale		
<b>Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)</b>	Interdits	Interdits		A définir fin mai
<b>Sports collectifs et de contact</b>	Interdits	Interdits (liste établie par le ministère)		
<b>Sports collectifs professionnels</b>	Interdits	Fin de la saison 2019/2020		